



de VOUS  
à NOUS

Agissons ensemble  
pour votre quotidien

CHAQUE ANNÉE,  
J'ENVOIE MON  
ATTESTATION  
D'ASSURANCE !

## L'ASSURANCE HABITATION

**Bien assurer son logement  
et respecter ses obligations !**

Alliade Habitat 

Groupe ActionLogement

# ASSURER SON LOGEMENT, C'EST...

## OBLIGATOIRE

### **LA LOI ET VOTRE CONTRAT DE LOCATION VOUS OBLIGENT À VOUS ASSURER**

À la signature de votre bail puis chaque année à la date anniversaire, vous êtes dans l'obligation de transmettre votre attestation d'assurance à votre bailleur.

**Si vous n'avez pas d'assurance, votre contrat de location peut être résilié et vous pouvez perdre votre logement !**

## INDISPENSABLE

### **VOUS ÊTES RESPONSABLE DES DOMMAGES QUE VOUS POUVEZ CAUSER À L'IMMEUBLE DANS LEQUEL VOUS HABITEZ**

Une faute ou une imprudence peuvent entraîner, même en votre absence, d'importants dégâts (inondation, incendie, explosion...).

### **PERSONNE N'EST À L'ABRI D'UN ACCIDENT !**

- > Si vous êtes assuré, votre assureur couvrira les dépenses de remise en état conformément à ce qui est prévu dans votre contrat.
- > Si vous n'êtes pas assuré, c'est vous qui réglerez les frais de réparation, souvent très importants, et vos biens personnels ne seront pas pris en charge.

# VOTRE ASSURANCE HABITATION AU QUOTIDIEN...

## COMBIEN COÛTE UNE ASSURANCE HABITATION ?

Comptez environ 15 euros\* par mois pour un logement de type 3 (soit 180 € par an).

**Le coût d'un sinistre est toujours plus élevé que celui de la cotisation annuelle !**

**COÛT MOYEN D'UN INCENDIE** : 18 000 €

**COÛT MOYEN D'UN DÉGATS DES EAUX** : 3 400 €

## QUELLES DÉMARCHES EN CAS DE SINISTRE ?

- > Prévenez sans tarder votre assureur et votre bailleur dans un délai maximum de 5 jours ouvrés (2 jours ouvrés en cas de vol).
- > Ne jetez pas les objets abîmés et rassemblez toutes les preuves de leur valeur (factures, certificats de garantie, photos, tickets de caisse...).

\* données non contractuelles



# CONTRE QUELS RISQUES S'ASSURER ?

## **VOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS VOTRE PROPRIÉTAIRE**

Assurez-vous contre les dommages causés à l'immeuble que ce soit par incendie, explosion, dégâts des eaux, dommage électrique...

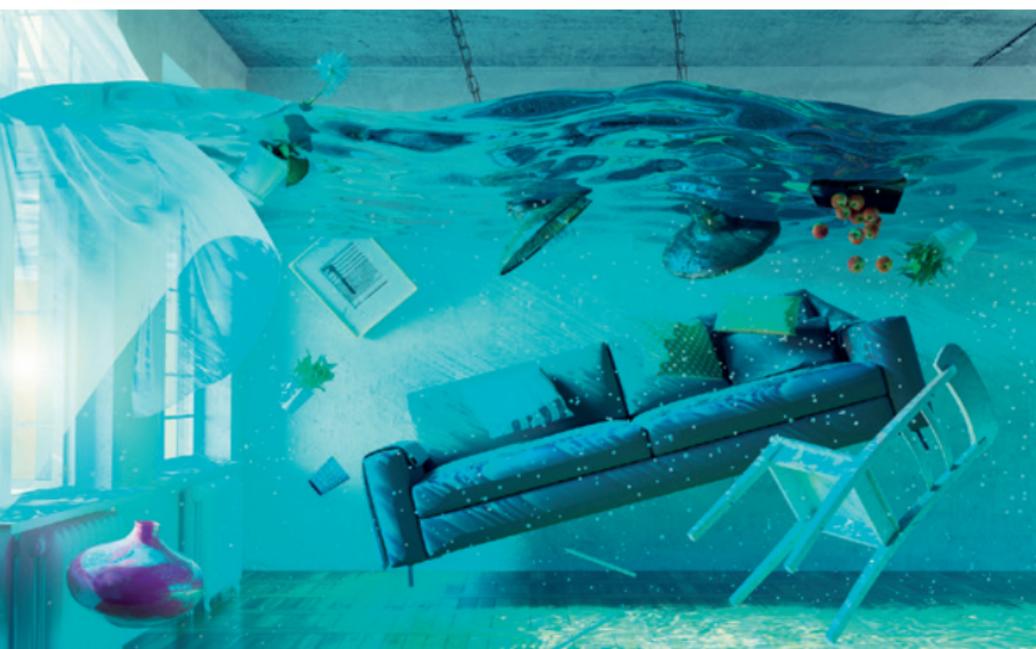
**Votre assurance doit couvrir non seulement votre logement mais également vos locaux annexes loués (garage, cave et autres dépendances).**

## **VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE**

Vos enfants, votre conjoint, une personne que vous employez, un animal, un de vos objets ou encore vous-même pouvez causer accidentellement des dommages aux autres. **N'oubliez pas de vous assurer aussi contre ces risques.**

### **PENSEZ Y !**

Par précaution, vous pouvez également vous assurer contre les risques de vol, bris de glace et pour votre mobilier.





## QUELQUES CONSEILS...

### **CHEZ VOUS, PRENEZ DES PRÉCAUTIONS !**

- > Vérifiez vos installations à risque : électricité, gaz, chaudière, arrivée d'eau, joints des robinets...
- > Eteignez vos bougies, écrasez vos cigarettes !
- > Ne laissez pas de casseroles sur le feu sans surveillance.
- > Débranchez votre fer à repasser dès que vous avez terminé votre repassage.
- > Veillez à ne pas boucher vos tuyaux d'évacuations (toilettes, lavabo, baignoire...)

### **CONCERNANT VOTRE ASSURANCE**

- > Évaluez au plus juste la valeur de vos biens (vêtements, mobilier...) qui figure sur votre contrat. Ce montant servira de référence en cas de sinistre.
- > Signalez à votre assureur tout changement sur la valeur de votre mobilier et de vos équipements.
- > Si vous avez des biens de valeur, prenez-les en photo et conservez les factures. Gardez ces preuves ailleurs que chez vous.
- > Demandez à votre assureur le renouvellement automatique de votre contrat d'une année sur l'autre.



CHAQUE ANNÉE,  
J'ENVOIE MON  
ATTESTATION  
D'ASSURANCE !

## COMMENT NOUS COMMUNIQUER VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE ANNUELLE ?

### PAR VOTRE ESPACE PERSONNEL

sur [www.alliadehabitat.com](http://www.alliadehabitat.com)

Privilégiez un envoi dématérialisé !

Connectez-vous à votre espace ou activez-le à l'aide  
de votre référence client (simple, rapide et gratuit)

### PAR MAIL

[attassurance@alliade.com](mailto:attassurance@alliade.com)

### PAR VOIE POSTALE

Alliade Habitat Service Assurances  
TSA 50 002  
69 303 Lyon cedex 07

---

Siège social  
173, avenue Jean Jaurès  
69364 Lyon cedex 07  
[www.alliadehabitat.com](http://www.alliadehabitat.com)

Centre de Relation Clients  
Tél. : 04 72 89 22 22

**Alliade Habitat**   
Groupe ActionLogement